

## Libre accès à l'autobus aux jeunes de 11 ans et moins

Lettre d'information aux parents des jeunes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles du primaire

Août 2022

Avis aux parents,

La Société de transport de Sherbrooke (STS) est heureuse d'offrir aux jeunes âgés de 11 ans et moins l'accès libre à son réseau de transport en commun.

En plus de permettre à nos jeunes d'acquérir de saines habitudes de vie en les sensibilisant aux bienfaits de la mobilité active, cette initiative vise à leur permettre de se familiariser avec l'autobus, de développer leur esprit de débrouillardise, leur confiance en eux-mêmes et leur autonomie.

En collaboration avec la CSRS, les élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années recevront un laissez-passer, **conditionnellement au retour du billet d'acceptation du parent**. Afin que votre enfant reçoive son laissez-passer, veuillez compléter le coupon-réponse et le retourner au secrétariat de votre école **au plus tard le 9 septembre 2022**.

Il vous est aussi possible de vous procurer ce laissez-passer **en tout temps durant l'année** auprès des arrondissements de la Ville de Sherbrooke ou directement auprès de la STS au 895, rue Cabana, sous présentation d'une preuve d'âge de votre enfant (11 ans et moins au 1<sup>er</sup> octobre 2022).

Les parents d'élèves de **maternelle, 1<sup>ère</sup> année ou 2<sup>ème</sup> année** souhaitant se procurer un laissez-passer devront se présenter dans un bureau d'arrondissement ou à nos bureaux situés au 895 rue Cabana.

Pour en savoir plus sur l'accès libre pour les 11 ans et moins et pour aider votre enfant à planifier ses déplacements, visitez le [www.sts.qc.ca](http://www.sts.qc.ca).

### Bienvenue à bord!

L'équipe de la STS

À COMPLÉTER ET RETOURNER À L'ÉCOLE AU PLUS TARD LE 9 SEPTEMBRE 2022



JE DÉSIRE QUE MON ENFANT PUISSE RECEVOIR LE LAISSEZ-PASSER DE LA STS

Nom de votre enfant : \_\_\_\_\_

École et classe de : \_\_\_\_\_

Nom du parent : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

